

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Novembre 1874.

## Chronique générale.

Un journal assure que plusieurs députés de la gauche ont résolu de reprendre la proposition Casimir Périer et de demander, dès la rentrée de l'Assemblée, qu'elle soit de nouveau mise en discussion. Ces députés réclameraient la proclamation immédiate de la République définitive ou la dissolution de l'Assemblée à bref délai. La proposition de M. Casimir Périer ne peut être reprise qu'après que six mois se seront écoulés depuis que cette proposition a été repoussée par l'Assemblée. La nouvelle donnée ne paraît donc pas exacte. Quant à la dissolution, elle sera évidemment réclamée par la gauche ; reste à savoir si le centre gauche voudra courir les hasards des élections générales sans organisation préalable du septennat. (Le Français.)

On lit dans le *Moniteur* :

Le lendemain du jour où a paru le décret qui convoquait les électeurs pour la nomination des conseillers municipaux, nous avons fait pressentir que ces élections ne donneraient point lieu au remplacement des maires actuels, ni même à leur nouvelle investiture.

Le ministre de l'intérieur vient de donner aux préfets des instructions qui confirment complètement ce que nous avons annoncé. Le ministre déclare en effet que les maires actuels, sans exception, conserveront leurs fonctions.

La *Patrie* démentant une nouvelle publiée par un correspondant parisien du *Times*, dit que dans son Message le maréchal de Mac-Mahon demandera expressément à l'Assemblée qu'elle veuille bien organiser ses pouvoirs sans plus de retard. M. le général de Cissey, vice-président du conseil, serait chargé de porter le message à la connaissance de la Chambre.

Le mouvement de baisse qui s'était produit lundi, dans l'après-midi, s'est continué à la petite Bourse du boulevard. Le 5/0 a touché le cours de 98 francs.

En dehors des impressions politiques, cette baisse s'explique par la hausse du taux de l'escompte à Londres.

On annonce, comme devant être publié aujourd'hui un document politique important. Il s'agit d'une lettre de l'honorable M. Christophle, ancien président du centre gauche, en réponse à la lettre de M. Louis Blanc, dans laquelle serait exposée la politique que le centre gauche entend suivre lors de la discussion des lois constitutionnelles.

Par décret du Président de la République, M. l'abbé Fonteneau, vicaire-général de Bordeaux, est nommé à l'évêché d'Agen, en remplacement de M<sup>r</sup> Chaulot-d'Outremont, nommé à l'évêché du Mans.

Dans le scrutin de ballottage qui vient d'avoir lieu à Rome, Garibaldi a été nommé député et l'a emporté sur le candidat officiel. Cette victoire est le triomphe de la Révolution dans la capitale de la chrétienté, qui aujourd'hui est celle de l'Italie. Le vieil ermite de Caprera, l'ennemi déclaré et acharné de tous les rois et de toutes les dynasties, l'ex-corsaire, le chef militaire de toutes les sociétés secrètes, le destructeur des trônes et le mangeur de prêtres, pourra donc enfin siéger au Parlement italien. Il sera, sans nul doute, l'objet des ovations les plus enthousiastes et il prendra sa part dans la direction des affaires, et autour de lui, sur les bancs de l'opposition, se grouperont tous ceux qui ont voué une haine mortelle à la religion, aux rois, à la famille telle que l'a constituée le catholicisme.

En face du roi, au Quirinal, se dressera le spectre révolutionnaire et destructeur, sous les traits de Garibaldi. Cet homme fatal aura sa place entre le palais du roi sarde et le Vatican, entre l'usurpateur et sa victime, entre le souverain humilié d'un pays rongé par la lèpre du socialisme et l'auguste prisonnier qui représente dans ces temps de trouble et d'anarchie la civilisation, la liberté et l'indépendance morale.

## L'ADMINISTRATION FRANÇAISE.

D'après une étude du *Figaro* sur l'origine des fonctionnaires de l'administration préfectorale, la France compte, parmi les préfets en exercice :

40 entrés dans l'administration sous le gouvernement de l'Empereur ;  
4 sous celui de la Défense nationale ;  
37 sous le gouvernement de M. Thiers ;  
6 sous celui du maréchal de Mac-Mahon.

## Parmi les secrétaires généraux :

44 datent de l'Empire ;  
2 de la Défense nationale ;  
24 de M. Thiers ;  
22 du maréchal de Mac-Mahon.

Pour les sous-préfets, il s'en trouve également des régimes passés :

44 appartiennent à l'Empire ;  
12 à la Défense nationale ;  
75 au gouvernement de M. Thiers ;  
78 au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Total : 87 préfets, 89 secrétaires généraux, 275 sous-préfets.

Au commencement de l'année dernière, il a été fait un recensement général de toutes les bêtes de trait ou de somme appartenant soit à des compagnies soit à des particuliers.

Aujourd'hui, M. le général de Cissey vient de soumettre à la signature du maréchal de Mac-Mahon un décret, aux termes duquel les animaux seront classés en sept catégories, suivant les services qu'ils peuvent rendre. Ce classement sera effectué par des commissions composées d'un officier de cavalerie, d'un membre civil et d'un vétérinaire.

En cas de réquisition, les animaux seront payés suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent et d'après le tarif annexé au budget.

Pour l'année prochaine, ce prix variera entre 1,625 et 900 fr.

On lit dans le *Moniteur de l'Algérie* :

« Invité à honorer de sa présence la grande cérémonie religieuse que les Musulmans célèbrent le 26<sup>e</sup> jour de Ramadhan, M. le gouverneur général civil s'est rendu successivement jeudi soir à la mosquée de la pêcherie et à la grande mosquée.

« La cérémonie terminée, les ulémas et les musulmans notables sont venus présenter leurs hommages au chef du gouvernement et le remercier de sa bienveillante visite.

« M. le général Chanzy a répondu dans les termes suivants à leur orateur :

« Monsieur Boukandoura,

« Veuillez dire aux chefs de votre religion et aux personnes qui nous entourent, que je me suis rendu avec empressement à l'invitation qui m'a été faite d'assister à cette solennité. J'ai tenu à donner aux musulmans de la grande famille française ce témoignage du respect que nous avons de leurs croyances.

« La France, plus que tout autre nation, honore la religion quelle qu'elle soit, parce qu'elle est la base de toute société, la grande consolation dans la vie et l'espoir dans ce qui nous attend au-delà. »

Il y a eu à Saint-Gilles (Gard) une course de taureaux pendant laquelle M. le duc de Fitz-James, qui s'obstinait à rester dans l'arène, a failli être victime de son imprudence.

Le taureau se précipita sur le duc, et si l'interlocuteur de celui-ci ne s'était élancé, armé d'une canne, au-devant du taureau, M. de Fitz-James aurait pu garder un souvenir fâcheux de cette course.

Le courageux citoyen qui s'est dévoué pour M. le duc de Fitz-James en a été quitte pour un coup de corne qui a déchiré son paletot.

LA VENTE DE M<sup>lle</sup> MARS.

Par suite du décès de M. Bolsner, légataire universel de M<sup>lle</sup> Mars, la vente des meubles de la célèbre actrice vient d'avoir lieu à l'hôtel des Ventes.

La chambre à coucher, c'est-à-dire le lit, la table de nuit et une commode ont été vendus 1,000 fr.

Le portrait de M<sup>lle</sup> Mars par Gérard a été adjugé à 2,250 fr. à M<sup>me</sup> Asselin.

Un grand nombre de figures et vieux Saxe, et des vases de Sèvres, cadeaux de souverains et de grands seigneurs, se sont très-bien vendus.

Une figurine en vieux Saxe a été vendue 505 fr., et un petit caniche en bronze, acheté, dit-on, pour le compte de M. Thiers, a été adjugé 690 fr.

Les volumes de la bibliothèque, contenant un grand nombre de livres, avec envois d'auteur, ont atteint des prix assez raisonnables. La vente totale est d'environ 50,000 fr.

Bourtin, qui fut condamné à mort par le 2<sup>e</sup> conseil de guerre pour désertion et participation à l'insurrection, et dont la peine vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, va bientôt quitter la prison militaire de la rue du Cherche-Midi et être dirigé sur la Nouvelle-Calédonie. Bourtin est très-calme et très-résigné.

Il est un peu poète, comme on en a eu la preuve lors de son séjour dans la prison d'Angers, et, en ce moment, il passe ses journées à écrire de longues pièces de vers.

## Etranger.

L'industriel alsacien croit être fixé aujourd'hui sur la ligne de conduite définitivement arrêtée par la députation alsacienne-lorraine. Voici les noms des députés qui font partie de la fraction de l'abstention et qui ne prennent aucune part aux travaux du Reichstag. Ce sont :

MM. Dupont des Loges, député de Metz ; Lauth, député de Strasbourg ; Soehlin, député de Colmar ; Hocfeldy, député de Mulhouse ; Abel, député de Thionville ; Pognet, député de Sarreguemines ; Germain, député de Sarrebourg ; Philippi, député de Molsheim ; Teutsch, député de Saverne.

Les députés qui siègent actuellement au Reichstag sont :

MM. Guerber, Hartmann, Simonis, Winterer et Schauenbourg. Mais on parle du prochain retour de ce dernier, de sorte que si M<sup>r</sup> Roess, député de Schlestadt, persiste de son côté à ne pas se présenter au Reichstag, l'Alsace-Lorraine n'y sera représentée que par quatre députés sur quinze.

Par suite de la loi qui vient d'introduire les monnaies allemandes en Alsace-Lorraine, le franc sera accepté à 80 pfennings (le marc se divise en 100 pfennings) et la pièce de 5 c. à 4 pfennings ; les autres pièces en proportion. Ainsi la pièce de 50 c. vaudra 40 pfennings. On ne pourra pas payer en monnaie d'argent une somme supérieure de 25 fr., ni en monnaie de bronze plus de 4 fr. 25.

Ajoutons que, d'après un journal allemand, le franc ne sera accepté aux guichets des chemins de fer allemands qu'à 79 pfennings.

## ROME.

## On écrit de Rome :

La nouvelle publiée par la *Pall Mall Gazette*, et d'après laquelle l'Italie aurait négocié avec la France et l'Angleterre, relativement à l'attitude à prendre à la suite des délibérations du Congrès de Bruxelles, est controuvée.

La note de l'Italie à ce sujet a été déjà envoyée à Saint-Petersbourg.

A propos de la brochure de M. Gladstone, l'*Unita cattolica* dit que ce n'est pas Rome catholique qui alarme M. Gladstone, mais Londres anglicane qui tend à rentrer dans le sein de l'Eglise et sous l'autorité du Saint-Père, qu'elle avait abandonnée depuis plusieurs siècles. Le livre de M. Gladstone est une solennelle confirmation du mouvement catholique en Angleterre.

Le Sacré-Cœur, de Turin, a commencé une neuvaine pour la conversion entière de l'Angleterre.

## On écrit de Munich :

Le roi Louis de Bavière s'est mis depuis quelque temps à étudier avec beaucoup d'ardeur les œuvres mystiques orthodoxes du catholicisme, telles que les livres de Fénelon, Thomas à Kempis, etc., pour lesquels il néglige complètement son étude,

Jusqu'à la favorite, de l'ancienne littérature du théâtre allemand.

Les journaux catholiques allemands concluent de ces symptômes qu'un revirement, dans le sens religieux, s'est opéré dans l'esprit du roi, qu'il est devenu tout-à-fait favorable au clergé, et que la politique anti-catholique de M. de Bismark trouvera dorénavant chez lui un adversaire déclaré.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Elections Municipales

Dimanche 22 novembre.

#### TABLEAU INDICATIF

du nombre de Conseillers municipaux à élire par chaque commune de l'arrondissement de Saumur, conformément à l'art. 6 de la loi du 5 mai 1855.

Commune	Population légale	Conseillers à élire
<b>CANTON DE DOUÉ.</b>		
Brigné	502	12
Concourson	783	12
Denezé	650	12
Doué	3.165	21
Douces	1.115	12
Forges	180	10
Georges-Châtelais (St-)	927	12
Louresse-Rochemenier	840	12
Martigné-Briand	1.864	16
Meigné	280	10
Montfort	152	10
Soulangier	744	12
Ulmès (les)	545	12
Verchers (les)	1.290	12
<b>CANTON DE GENNES.</b>		
Ambillou	914	12
Chemellier	584	12
Chenectte-les-Tuffeaux	854	12
Coutures	561	12
Gennes	1.688	16
Georges-des-Sept-Voies (St-)	841	12
Grézillé	694	12
Louerre	653	12
Noyant	235	10
Thourel	351	12
Trèves-Cunault	859	12
<b>CANTON DE MONTRÉUIL-BELLAY.</b>		
Antoigné	885	12
Brézé	854	12
Brossay	240	10
Cizay	559	12
Coudray-Macouard (le)	324	12
Courchamps	421	10
Cyr-en-Bourg (St-)	841	12
Epiéds	687	12
Just-sur-Dives (St-)	369	10
Macaire-du-Bois (St-)	578	12
Méron	897	12
Montréuil-Bellay	1.889	16
Pny-Notre-Dame (le)	1.506	16
Vaudelnay-Rillé (le)	1.169	12
<b>CANTON DE SAUMUR (NORD-EST).</b>		
Allonnes	2.320	16
Braïn-sur-Allonnes	1.343	12
Breille (la)	470	10
Neuillé	814	12
Yarennes-sous-Montsoreau	2.000	16
Villebriant	1.142	12
Vivry	1.317	12
<b>CANTON DE SAUMUR (NORD-OUEST.)</b>		
Clément-des-Levés (St-)	1.318	12
Lambert-des-Levés (St-)	1.988	16
Martin-de-la-Place (St-)	1.082	12
Rosiers (les)	2.442	16
<b>CANTON DE SAUMUR (SUD).</b>		
Artannes	201	10
Bagneux	1.071	12
Chacé	539	12
Dampierre	477	10
Distré	732	12
Fontevault	1.648	16
Hilaire-St-Florent (St-)	1.059	12
Montsoreau	790	12
Parnay	481	10
Rou-Marson	433	10
Saumur	11.419	27
Souzay	645	12
Turquant	687	12
Yarrains	909	12
Verrie	323	10
<b>CANTON DE VIHIERES.</b>		
Aubigné	463	10
Cernusson	377	10
Cerqueux-s.-Passavant (les)	712	12
Cléré	623	12
Coron	1.971	16
Fosse-de-Tigné (la)	316	10
Hilaire-du-Bois (St-)	1.362	12
Montilliers	941	12
Nueil	1.884	16
Passavant	298	10
Paul-du-Bois (St-)	1.221	12
Plaine (la)	1.120	12
Salle-de-Vihiers (la)	1.055	12
Somloire	1.091	12
Tancoigné	428	10
Tigné	1.157	12
Trémont	549	12
Vihiers	1.527	16
Voide (le)	837	12

#### THEATRE DE SAUMUR.

Nous avons déjà annoncé hier, pour lundi prochain, la représentation à Saumur de

*Nos bons Villageois*, pièce à grand spectacle, en cinq actes, de Victorien Sardou.

Ajoutons que cette pièce vient d'obtenir à Angers un immense succès; elle a été jouée samedi pour la troisième fois et la direction a dû refuser du monde. Samedi prochain aura lieu la quatrième représentation.

La pièce de Sardou comporte un personnel de plus de quarante personnes qui viendront toutes d'Angers, car M. Marck amènera la figuration complète, y compris la *musique des sapeurs-pompiers de Bouzy-le-Têt*, pour le grand défilé du second acte qui obtient chaque soir un succès de fou rire. Ainsi que nous l'avons dit, M. Marck remplira le rôle du *colonel de Villepreux*, maire de la commune. M<sup>me</sup> Gaugiran, si parfaite d'ingénuité, y a un très-joli rôle. On cite aussi particulièrement M. Silvy, *Grinchu*; M. Hems, *Floupin*, et M. Cifolelli, *Téillard*. Ces trois messieurs de village sont, dit-on, fort amusants.

#### 30,000 francs, S. V. P.

La lettre de M. Glétron, que nous avons publiée dimanche, et l'appel qu'elle contient à l'adresse des 51,000 électeurs de M. Maillé, ont inspiré à quelques journaux parisiens certaines réflexions bonnes à reproduire.

Voici ce que dit la *Patrie*:

« Nous ne voulons pas imiter ici les facilités de toutes sortes auxquelles se livraient les journaux républicains si un comité conservateur procédait à cet appel de fonds pour payer les frais du succès de M. Delisse ou de M. de Mouchy. Dieu sait si l'on rirait dans les rangs de la coalition républicaine aux dépens de ces quêteurs qui font de l'urne électorale le casque de Béhisaire.

« Mais il nous est permis de nous étonner que M. Maillé, élu député, laisse quitter ainsi de porte en porte pour payer les dépenses de son succès. En outre, les journaux de la République nous avaient conté une fable, selon leur habitude, lorsqu'ils nous parlaient, avant le scrutin, de l'ardeur que mettaient leurs amis à agir et à souscrire.

« Enfin les 51,000 électeurs de M. Maillé doivent trouver l'aventure peu plaisante. Non-seulement il faut voter, mais encore il faut payer. C'est vraiment trop à la fois.

« Le fameux comité républicain aurait dû les prévenir avant l'élection et leur dire avec franchise: « Quiconque votera pour M. Maillé paiera 1 fr. »

« C'eût été plus net que d'avoir fait voter d'abord, et de réclamer ensuite la souscription.

« Il y a un déficit de 30,000 fr. Chacun des électeurs de M. Maillé doit donc encore 60 centimes environ. Le dernier appel qu'on leur adresse semble prouver qu'ils sont peu empressés à solder. Une autre fois, ils sauront ce qu'il en coûte de voter pour M. Maillé. »

#### Saint-Denis, à Doué.

On lit dans les journaux d'Angers:

« Quand on approche de Doué, un seul monument, l'imposante ruine de Saint-Denis, vous indique une ville. Faites disparaître ce respectable débris, alors tout changera d'aspect; ce ne sera plus Doué, mais un gros bourg.

Aussi ne nous serait-il pas venu à l'idée que l'on pût former le projet d'abattre cet édifice de si mince valeur au point de vue des matériaux, mais d'un intérêt très-réel sous le rapport de l'art, de l'archéologie, des souvenirs historiques et surtout du rôle qu'il joue dans la perspective.

Nous faisons erreur; il paraît, en effet, qu'il est condamné et que déjà la démolition commence. Détachées une à une ou en bloc, les pierres sont vendues pour construction, comme si vraiment le moellon était rare aux alentours.

On nous assure que les habitants de Doué, et nous le comprenons sans peine, voient de mauvais œil ce vandalisme. L'un d'eux même nous disait: « Plusieurs centaines de francs suffiraient à l'achat de cette belle ruine (chœur et clocher). » Et il ajoutait: « Vienne à quelqu'un d'influent la pensée d'ouvrir une souscription, et le succès serait certain. »

Mais, dis-je, vous avez une autre ressource, ce serait d'inviter votre administration municipale à opérer cet utile et modeste acquêt. Après tout, un crédit communal peut parfaitement s'accorder avec une souscription des habitants.

Troisième ressource! Faites appel à la bonne volonté du propriétaire. On le dit homme de cœur et d'esprit, ce qui donne l'assurance qu'il vous écouterait. Et alors personne, depuis les édiles jusqu'à l'inspecteur des monuments historiques, n'aura le remords de n'avoir pas fait son devoir.

V. G.-F.

On lit dans l'*Union de l'Ouest*:

« Est-ce que les mœurs des pays rouges, tendraient à s'implanter chez nous? Lundi, à Angers, deux gendarmes ont été obligés de dégainer pour se défendre.

« Ces deux gendarmes conduisaient un prisonnier. Arrivés à l'angle du boulevard et de la rue Saint-Aubin, ils trouvèrent un de ces groupes de flâneurs en blouse, qui font l'ornement habituel de la voie publique. Ceux-ci commencèrent à cracher des injures, puis des menaces, et enfin firent mine d'enlever le prisonnier.

« Les gendarmes tirant le sabre marchèrent aux brailards, qui reculèrent. Mais comme les cris ne cessaient pas, des soldats qui passaient accoururent prêter main-forte et arrêterent les plus mutins. La police correctionnelle terminera l'affaire.

« Quant aux gendarmes, ils ont montré une présence d'esprit et une fermeté dignes de toute éloge. »

Les faits sont rapportés comme suit par le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Il y avait hier à la préfecture conseil de révision pour une partie des hommes de l'armée territoriale.

« A cette occasion, vers deux heures et demie, une échauffourée, occasionnée par quelques brailards et quelques individus pris de vin, a mis un instant en émoi la rue Saint-Aubin et le boulevard jusqu'à la Mairie.

« Un individu, aviné et trop pressé, voulait à toute force entrer dans la cour de la préfecture avant les autres et avant son tour. Deux gendarmes, qui gardaient la grille, le repoussèrent très-moderément à cinq ou six reprises différentes; notre homme se mit alors à les injurier grossièrement, les traitant d'ânes, de cochons, etc.; quelques frères et amis firent chorus; impatientés, les deux gendarmes arrivèrent sur notre homme, l'arrêterent et se mirent en devoir de l'emmener au poste de la Mairie.

« Aussitôt les frères et amis se jetèrent sur eux pour délivrer le prisonnier; sans prendre le temps de courir chercher leurs fusils, quatre hommes et un caporal du poste de la préfecture accoururent prêter main-forte; dans la bagarre, gendarmes et soldats reçurent coups de poings et coups de pieds; l'un des soldats eut sa capote déchirée, un autre ses épaulettes arrachées, mais force resta cependant à la loi. Gendarmes et soldats se rejoignirent, entourèrent le prisonnier et le conduisirent à la mairie, suivis d'une centaine de brailards. Rue Saint-Aubin, ces derniers voulurent encore délivrer le prisonnier; mais du coup les deux gendarmes, ayant de l'espace autour d'eux, dégainèrent et, sabre au poing, marchèrent sur la foule. Tout le monde recula, et la bande ne suivit plus qu'à distance.

« Sur le boulevard, un peloton de cuirassiers passait; l'officier qui le commandait fit descendre trois brigadiers; et ceux-ci, se joignant aux deux gendarmes et aux cinq fantassins, emmenèrent sans difficulté au poste de la mairie le héros de cette belle équipée.

« Mais, pendant ce temps, d'autres scènes se passaient à la grille de la préfecture, où une partie de la bande était revenue et faisait tapage.

« M. le commissaire central, accouru sur les lieux, voulut engager les groupes au calme; deux individus l'insultèrent, et, comme il arrêta l'un d'eux, on se jeta sur lui, on lui déchira du haut en bas son pardessus, et on lui arracha l'individu qu'il tenait.

« Presqu'en même temps, le lieutenant de place, qui venait s'informer au poste de ce qui se passait et qui faisait reculer un groupe trop voisin de la sentinelle, était injurié et insulté lui aussi par un individu à demi-ivre. Peu patient, le lieutenant se jeta sur l'individu en question, et d'une vigoureuse poussée l'envoya rouler dans le ruisseau. Personne ne souffla mot.

« Peu après, les gendarmes et les soldats revinrent de la mairie; en même temps la brigade centrale de police accourut; et l'on arrêta dans les groupes, du coup sans opposition et sans difficultés, sept des individus

les plus compromis. Le soir même, deux furent relâchés; cinq sont en prison. Aujourd'hui ceux-là pleurent et sanglotent, demandent grâce et pardon, disant qu'hier ils étaient ivres et ne savaient ni ce qu'ils faisaient ni ce qu'ils disaient. Le tribunal de police correctionnelle appréciera.

« Quant au conseil de révision, il eut lieu ensuite sans le moindre incident; les sept arrestations opérées avaient calmé les têtes et fait réfléchir, si bien que tout le monde était immédiatement rentré dans l'ordre.

« Et maintenant, félicitons les gendarmes et les soldats de leur fermeté et de leur modération; puis engageons fortement les jeunes gens, qui vont encore passer la révision pour l'armée territoriale, à se défier du petit vin d'Anjou. Ce vin, doux d'apparence, est au fond traître et méchant; il monte à la tête facilement et fait alors commettre des bêtises, que l'on regrette et que l'on pleure ensuite de tout son cœur... mais un peu tard.

« Témoins les cinq prisonniers d'aujourd'hui. »

Sa Grandeur M<sup>re</sup> l'évêque de Poitiers vient d'adresser aux membres du clergé de son diocèse une remarquable lettre circulaire, ayant trait principalement au vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale.

« Nous aurions pu avoir la pensée, dit M<sup>re</sup> de Poitiers dans cette lettre, de donner quelque surcroît d'éclat à la célébration de notre vingt-cinquième anniversaire, qu'il est passé en usage dans les familles d'appeler du nom de « noces d'argent. » Mais l'heure actuelle n'est point aux fêtes et à la joie. Les deuils de la religion et de la patrie, les humiliations du présent, les incertitudes et les menaces de l'avenir ne laissent point de place à la manifestation tant soit peu retentissante de sentiments qui doivent plus que jamais se renfermer dans l'enceinte domestique.

« Raison de plus pour nous, messieurs et chers coopérateurs, de ne pas laisser passer cette échéance jubilaire de notre carrière épiscopale sans vous demander à tout le moins un souvenir filial devant Dieu. »

Les noces d'argent de l'illustre prélat qui occupe depuis un quart de siècle déjà, avec tant de dignité et d'éclat, le siège de Saint-Hilaire, ne seront pas seulement une fête pour le diocèse de Poitiers; elles porteront la joie dans tous les cœurs catholiques, et l'Eglise de France, si fière à juste titre des vertus du digne évêque, s'associera tout entière aux marques de sympathique dévouement que les fidèles du diocèse de Poitiers lui témoigneront en cette circonstance.

(Union.)

Le Conseil municipal de Tours, dans sa séance du 7 de ce mois, a voté:

1° Un emprunt de 600,000 fr. pour l'acquisition des terrains, le paiement de la subvention à verser à l'Etat et des dépenses résultant de l'établissement des nouvelles casernes à Tours;

2° Un emprunt de 1,400,000 fr. dont le produit sera versé à l'Etat, à titre d'avance, conformément à la loi du 4 août 1874.

Le ministère de la guerre a donné les ordres nécessaires pour commencer immédiatement la caserne de cavalerie, qui sera continuée en même temps que celle d'infanterie.

Le journal la *Sarthe* annonce qu'au Mans la représentation de *Bataille de Dames*, dont l'action se passe en 1847, n'a été autorisée qu'après la suppression du cri de: Vive l'empereur! que l'un des personnages doit crier dans la scène capitale de cette pièce.

On annonce qu'à la séance de jeudi de la cour d'assises de Blois, un des jurés, M. le Barbier de Prévile, conservateur des hypothèques de Vendôme, est mort frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

#### ASSASSINAT A LAVAL.

Voici des détails empruntés aux journaux de Laval sur l'assassinat dont nous avons déjà parlé hier:

Samedi soir, la rue de Strasbourg, à Laval, a été le théâtre d'un drame mystérieux, épouvantable, qui a jeté dans notre ville la plus vive, la plus douloureuse émotion.

Il était 7 heures un quart environ, lorsque les personnes, qui se trouvaient sur les

promenades de la Mairie, entendirent deux détonations d'armes à feu, qui se succédèrent à quelques minutes d'intervalle.

Presque aussitôt, une femme traversait la place en courant, et, pâle, effarée, arrivait au bureau de police annoncer que sa maîtresse, M<sup>me</sup> Dalibard, dont le mari est arquebuisier, rue de Strasbourg, venait d'être assassinée par un de ses ouvriers. Elle ajoutait que l'assassin s'était probablement fait justice lui-même.

M. le commissaire de police, accompagné de ses agents, se rendit, en toute hâte, à l'endroit désigné.

M<sup>me</sup> Dalibard était assise, renversée sur le côté gauche, la tête appuyée sur son comptoir. Au-dessous du menton, un peu à droite, on apercevait une affreuse blessure d'où le sang coulait abondamment. Le col et le nœud de cou, que portait cette dame, avaient été en partie brûlés par la poudre enflammée.

Au-dessous du magasin, où se trouve l'atelier, était étendu le cadavre du meurtrier. Il portait au-dessous du menton, au même endroit où il avait frappé sa victime, une blessure de tout point semblable à celle de M<sup>me</sup> Dalibard. Le fusil qui lui avait servi à se donner la mort se trouvait entre ses mains.

D'après les renseignements donnés par la domestique et l'examen des lieux, voici comment on suppose que les faits se sont passés :

M<sup>me</sup> Dalibard était assise à son comptoir, qui se trouve au milieu du magasin, où elle était occupée à payer ses ouvriers. Le dernier qui se présentait à la caisse était le nommé Pierre-Marie Perrel, 34 ans, natif de Rennes, qui devait être congédié. Il s'approcha du comptoir, contre lequel il déposa deux fusils qu'il rapportait de l'atelier.

M<sup>me</sup> Dalibard lui dit : « Voici 26 francs au lieu de 27, puisque je dois vous retenir un franc. »

A peine M<sup>me</sup> Dalibard avait-elle prononcé ces paroles, que Perrel prit un des fusils qu'il venait d'apporter, l'arma rapidement, et, dirigeant le canon sous le menton de cette malheureuse femme, il pressa la détente.

M<sup>me</sup> Dalibard tomba foudroyée sur le côté gauche, la tête renversée sur le comptoir.

Perrel, son fusil encore fumant, passa alors derrière le cadavre de sa victime, descendit un escalier de service à l'atelier, et déposa son arme contre un établi. Il enleva ensuite un de ses souliers, et, saisissant un autre fusil qu'il avait chargé, et dont il avait eu la précaution d'enlever la sous-garde, il en posa la crosse à terre. Présentant ensuite le menton au-dessus du canon, il appuya sur la détente avec son pied déchaussé ; le coup partit, et, comme la pauvre femme qu'il venait d'assassiner, il tomba raide mort.

On se perd en conjectures sur les mobiles de ce crime.

Les deux fusils dont s'est servi l'assassin étaient du calibre 16 ; les cartouches étaient chargées de plomb n<sup>o</sup> 6 ou 7.

Perrel travaillait depuis plusieurs années déjà dans les ateliers de M. Dalibard.

Ce dernier était absent pendant que se passait chez lui cet horrible drame.

Les sœurs de M<sup>me</sup> Dalibard ont eu lieu lundi matin à la cathédrale. Elle était âgée de 35 ans.

#### SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE.

La Société hippique française vient de publier le programme des concours de chevaux de service qu'elle organise pour l'année 1875.

Ces concours sont au nombre de trois, entre lesquels seront partagés 229 prix s'élevant à la somme de 114,654 fr.

Un concours central aura lieu à Paris (Palais de l'Industrie, Champs-Élysées) du 2 au 18 avril.

Un autre concours se tiendra à Bordeaux, place des Quinconces, du 1<sup>er</sup> au 10 février.

Le troisième concours, celui de l'Ouest, aura lieu, comme l'année dernière, à Nantes, cours Saint-Pierre, du 9 au 14 mars, pour chevaux hongres et juments de 4 à 6 ans inclusivement, nés dans les départements suivants :

Allier, Cher, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée.

Les engagements seront reçus jusqu'au

28 février 1875, impasse Vignol, 4, à Nantes.

La réception des chevaux se fera le lundi, 8 mars, avant midi.

#### UN PROCÈS DE CHASSE.

Un propriétaire des environs de Parthenay, jaloux de faire respecter ses droits de propriété, occupait l'un de ces derniers dimanches les loisirs de ses garçons de ferme, en chargeant trois d'entre eux de se mettre à l'affût des chasseurs qui se hasaraderaient dans les parages de ses 450 hectares.

Trois officiers de la garnison de Parthenay y arrivent, carnier au dos et fusil à l'épaule, et, de la meilleure foi du monde, s'aventurent sur les terres défendues.

Aussitôt, les guesleurs vigilants vont à eux, se disent gardes particuliers, montrent une plaque à l'appui de leur prétendue qualité, et enjoignent aux trois officiers de les suivre chez leur maître.

Ceux-ci, autant pour satisfaire aux convenances que par respect pour la loi, se présentent en effet au propriétaire, s'excusent auprès de lui de s'être fourvoyés, sans le savoir, sur son domaine, malgré les plus amples renseignements pris sur le pays, mais lui font en même temps remarquer que les paysans qui avaient pris la peine de constater le délit auraient pu les prévenir à temps de ne pas entrer dans le champ prohibé, puis qu'ils les suivaient depuis le village voisin ; et qu'ils avaient commis une seconde faute plus grave, eux, simples particuliers, en usurpant les fonctions qu'ils s'étaient attribuées.

Le propriétaire n'admet pas les torts de ses agents et déclare aux délinquants qu'ils paieront, pour cette fois, 15 fr. de dommages-intérêts, leur passage dans son champ de genêts.

Cette justice paraît sévère aux officiers ; ils paient toutefois les 15 fr. qu'elle réclame ; mais, de retour à la ville, ils vont en invoquer une autre, celle du tribunal de Parthenay, au parquet duquel ils déposent une plainte contre les trois cultivateurs qui ont revêtu, sans droit, des insignes publiques pour agir contre eux au nom d'une qualité qui ne leur appartenait pas.

Il y a eu une enquête de la gendarmerie et l'affaire est, depuis un mois, pendante. Le cas ne laisse pas que d'être fort singulier, et l'on attend curieusement à Parthenay l'issue du litige.

#### Faits divers.

Un de nos amis, invité, dit la *Liberté*, l'autre jour à dîner chez le doyen des greffiers de la cours d'assises, est encore malade aujourd'hui des suites de ce dîner.

Jugez : Depuis les hors-d'œuvre, jusques et y compris le dessert, l'amphytrion n'avait cessé de faire circuler sur la table toutes les espèces connues de couteaux : couteau anglais, le couteau-poignard de chasse et jusqu'à l'humble eustache de la boutique à treize !

Comme tous les convives s'étonnaient de ce choix d'instruments tranchants, notre ami voulut en connaître la cause et il alla faire bavarder les domestiques.

Horreur ! Tous ces couteaux provenaient de l'ancien greffe, chacun avait perpétré son petit assassinat. On avait coupé sa viande et son pain avec des *pièces à conviction* !

Les hannetons, fils du printemps, Qui se nourrissent de verdure, Font les délices des enfants Et l'ornement de la nature !

Pauvres hannetons ! Voici qu'une découverte scientifique et industrielle les menace, de la manière la plus cruelle. Le *Bulletin des sciences et arts*, de Poligny (Jura), nous apporte la nouvelle d'une découverte curieuse du docteur Aug. Chevreuse. Il a trouvé que, en décapitant des hannetons vivants, une heure après leur repas, ils produisent quatre ou cinq gouttes d'une matière colorante qui varie avec la nature des feuilles dont on les a nourris.

M. Chevreuse a déjà obtenu quatorze nuances. M. Nichès, professeur de chimie ; M. Préclaire, professeur de dessin ; M. Chatelain, architecte, ont trouvé que cette matière peut s'employer dans les dessins et lavis monochromes, comme l'encre de Chine, la sépia, etc., etc., et qu'elle ne s'altère

pas, soit sous l'influence de la lumière, soit par un mélange avec des couleurs d'aquarelles.

On peut recueillir cette matière sur verre ou dans des coquilles, où on la laisse sécher. Pour s'en servir, il suffit de la dissoudre dans l'eau. Appliquée en couche épaisse, elle fait l'effet d'un vernis. Deux ou trois hannetons suffisent à la composition d'un petit paysage !!!

La gageure que vient de gagner le lieutenant Zubowitch fournit aux chroniqueurs l'occasion de parler des paris. Le chroniqueur du *Bulletin français* rapporte cette anecdote :

« Un canot chavira un jour sur la Tamise. Le marinier qui le montait avait été renversé dans le fleuve et tâchait de gagner la rive, mais ses efforts étaient impuissants, quand deux bateliers sautèrent dans leur barque et vinrent pour le secourir. Pendant ce temps, un bruit effroyable s'élevait sur les rives : — Il se noiera ! — Il se noiera pas ! — Dix livres qu'il y reste ! — Vingt livres qu'il en échappe ! Au moment où les sauveteurs atteignaient l'infortuné, une explosion de fureur partit de cette double foule : — N'y touchez pas ! Il y a pari ! Les bateliers s'arrêtèrent, et l'homme se noya. »

A propos du capitaine de Zubowitz, dont tous les journaux se sont entretenus depuis huit jours, on raconte un détail inédit sur son voyage.

Le capitaine n'était plus qu'à quelques lieues de Paris, lorsqu'il fit une petite halte dans un village, autant pour s'orienter que pour donner à son cheval le temps de souffler. Une carte géographique à la main, un revolver à sa ceinture, le capitaine, qui ne parle pas un mot de français, s'adressa à un villageois et lui demanda des renseignements sur la route qu'il devait suivre. Mais en voyant l'accoutrement du voyageur, son revolver, sa carte géographique, surtout en entendant son accent, le villageois le prit pour un espion prussien et en un instant il amena tout le village contre lui.

Le capitaine, ne comprenant pas trop ce que cela voulait dire, n'eut que le temps de remonter à cheval et de piquer des deux, afin d'échapper à la fureur des paysans.

#### LES MALHEURS D'UNE MARIÉE.

Encore un petit scandale parisien. Il y avait l'autre jour un grand mariage à Saint-.... (Il faut être un peu discret.) De longues files d'équipages stationnaient autour de l'église, et nombre de jolies femmes en grandes toilettes emplissaient la nef.

M<sup>me</sup> D..., veuve d'un officier de marine mort il y a deux ans en Cochinchine, épousait un jeune avocat bien connu.

Au moment où midi sonnait, les portes de l'église s'ouvrirent toutes grandes, et l'on vit apparaître la mariée au bras de son beau-père.

M<sup>me</sup> D..., de l'aveu de tout le monde, est certainement une jolie femme ; seulement, elle a passé la trentaine, disent les mauvaises langues.

En entrant dans l'église, elle semblait toute préoccupée ; elle marchait avec un air guindé, et par moment on voyait son visage se contracter comme si elle éprouvait une vive contrariété.

On l'entendait même à chaque pas dire tout bas : Ah ! sapristi ! pourvu qu'il ne tombe pas, mon Dieu !

Le beau-père était tout ébahi, et se demandait si sa bru devenait folle. Mais pour ne point faire de scandale il ne dit rien, et conduisit M<sup>me</sup> D... devant le prie-Dieu qui était préparé pour elle.

La cérémonie commence ; la mariée semble de plus en plus distraite ; à chaque instant elle fait un mouvement d'épaules bizarre, ou remue la tête d'une façon légèrement inconvenante.

Quelques vieilles dames commencent à être scandalisées.

Enfin, on arrive au moment où le prêtre passe l'anneau aux doigts des deux époux.

La mariée se leva vivement, et... horreur !... on voit le voile et la couronne d'oranger pencher légèrement en arrière, et le tout tomber piteusement à terre... en compagnie du chignon...

M<sup>me</sup> D... exposa alors aux regards de toutes ses bonnes amies une tête où les cheveux étaient... rares.

La pauvre femme s'est évanouie de honte !

Le jeune avocat est furieux et plaide en séparation.

Ne trouvez-vous pas qu'on pourrait intituler cette histoire « de l'influence du chignon sur le bonheur conjugal ? »

#### LA FIN D'UN BANDIT.

On enterrait il y a quelques jours à Saint-Philippe-du-Roule un vieil Italien dont l'histoire est un véritable roman.

Il s'appelait Beppo Puncco et était âgé de soixante-dix-huit ans.

Beppo Puncco était originaire de la Sicile, le pays du banditisme. A dix-huit ans, il devint amoureux fou d'une brune marchande de macaroni. Beppo était jaloux comme un tigre. Un soir, il surprit sa maîtresse en conversation criminelle avec un de ses amis. Le farouche jeune homme planta son stylet dans la poitrine de son rival, coupa les oreilles et le nez de l'infidèle marchande, et se sauva dans les montagnes, où il s'enrôla dans une bande de brigands.

Mais bientôt il eut assez de son métier et gagna Palerme sous un déguisement. En entrant dans la ville, il vit sur toutes les murailles des affiches annonçant la mise à prix de la tête de Beppo Puncco.

Le jeune bandit trouva que le séjour de Palerme serait mauvais pour sa santé, et s'engagea comme matelot à bord d'un brick anglais en partance pour Marseille.

A peine arrivé à Marseille, Beppo déserta, en volant le porte-monnaie du capitaine, prit le train et arriva à Paris.

Quand il eut mangé l'argent du capitaine, se trouvant sans aucune ressource, il se mit à mendier.

Un soir qu'il avait faim, il sauta à la gorge d'un passant sur les boulevards extérieurs.

Le passant, qui était vigoureux, le roua de coups de poing. En se débattant, Beppo tomba et se fendit le crâne sur l'angle du trottoir.

Le passant, pris d'une soudaine pitié pour le jeune vaurien, l'emporta dans sa maison qui se trouvait tout près de là, et le pansa.

Quand Beppo reprit connaissance, il raconta son histoire à son bienfaiteur.

C'était un marchand de charbons et un original ; il se prit de belle amitié pour Beppo, le plaça chez lui, lui fit épouser sa fille et lui laissa sa maison.

L'ancien bandit devint un brave bourgeois et un honnête négociant.

Un maire d'une de nos communes de France (cherchez, il y en a 36,000) a publié l'arrêté suivant :

« Les chiens enragés, qui ne le sont pas encore, sont prévenus de ne pas sortir dehors sans leur muselière, parce que les propriétaires sont avertis qu'ils seront abattus par le garde champêtre. »  
Après cela, il faut tirer l'échelle !

Pour les articles non signés : P. GODET.

*Patte de Velours !* tel est le titre gracieux et piquant de la nouvelle valse de JULES KLEIN. Toutes les qualités de l'auteur de *Fraises au Champagne* sont réunies dans cette œuvre mélodieuse, dont le succès est immense à Paris. D'ailleurs, la vogue de l'éminent maestro s'augmente chaque jour, et rien n'est plus agréable que de cueillir dans son parler les fleurs aimées : *Pazza d'Amore*, *Lèvres de Feu ! Cuir de Russie*, valse ; *Cœur d'Artichaut ! Peau de Satin*, polkas, sans oublier une délicieuse mélodie : *Soupir et Baiser*, qui est avec la valse : *Patte de Velours !* le plus grand succès de l'époque.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune d'elles 2 fr. 50 c. en timbres-poste (1 fr. 70 c. pour la mélodie), à COLOMBIER, éditeur, 6, rue Vivienne, à PARIS.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MARIÈRE, place du Pilori.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques et sur conversion de saisie immobilière,

### LA NUE PROPRIÉTÉ

## DEUX MAISONS

### DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Bagneux et de Distré.

L'adjudication aura lieu le dimanche six décembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M. Charles Magne, négociant, demeurant précédemment à Briare (Loiret), et actuellement à Nevers, créancier saisissant;

Et de M. Jean Dutour, ancien négociant, demeurant autrefois à Briare, puis à Saumur, et actuellement au Moulin-Bruneau, quartier de la Fausse-Marion, commune de Saint-Privé-Saint-Mesmin, partie saisie;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 10;

Et en vertu d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt quatre octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée à la requête de M. Charles Magne, ci-dessus qualifié et domicilié, contre le sieur Jean Dutour, également qualifié et domicilié ci-dessus, suivant procès-verbal de Dufour, huissier à Saumur, en date du vingt-trois septembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et transcrit;

Il sera, le dimanche six décembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

Commune de Bagneux.

#### PREMIER LOT.

Huit ares trente centiares environ, formant la moitié à prendre au midi, dans une parcelle de vigne, située au lieu dit le Clos-de-Bagneux, joignant au nord Poojolle, à l'est MM. Boisseau et Normand.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci... 400 fr.

#### DEUXIÈME LOT.

Environ sept ares soixante-seize centiares de vigne, au Clos-de-Bagneux, joignant au nord le bas chemin de Bagneux, à l'est M. Joussein, au midi M. Normand et à l'ouest M. Boisseau.

Sur la mise à prix de trois-cent cinquante francs, ci... 350 »

#### TROISIÈME LOT.

Environ vingt-sept ares quatre-vingt-dix huit centiares de vigne, à prendre du côté d'une pièce située dans le Clos-de-Bagneux, ladite pièce joignant au nord le chemin bas de Bagneux, au sud M. Luzé, à l'est M<sup>e</sup> veuve Jeuniette, et à l'ouest M. Girard et M. Joussein.

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci... 1,200 »

#### QUATRIÈME LOT.

Douze ares quatre-vingt-neuf centiares de terre, formant la moitié, à prendre vers le nord, d'une pièce de terre de la contenance de vingt-cinq ares soixante-dix-huit centiares, située au lieu dit le Vau-Langlais, joignant au

A reporter. 1,950 »

Report. 1,950 »  
nord M<sup>e</sup> Berthelot, au sud M. Taveau, à l'est M. Lebrun et à l'ouest M<sup>e</sup> Plessis, plantés de rangées de vigne.  
Sur la mise à prix de trois-cent cinquante francs, ci... 350 »

#### CINQUIÈME LOT.

Une maison, située au Vau-Langlais, composée, au rez-de-chaussée, d'une chambre à cheminée, cellier à côté, une chambre au premier étage, grenier couvert en ardoises au-dessus; un petit jardin derrière ladite maison; le tout contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant par devant la rue du Vau-Langlais, au midi Tanguardeau et au nord un chemin de traverse.

Sur la mise à prix de onze cents francs, ci... 1,100 »

#### SIXIÈME LOT.

Une maison, située au Pont-Foucharde, commune de Bagneux, sur le bord de la grande route, composée, au rez-de-chaussée, de trois chambres sur le devant, une chambre et un vestibule sur le derrière, porche par lequel on arrive à la cour existant derrière la maison; au premier étage, quatre chambres et un cabinet sur le devant, quatre chambres sur la cour, grand grenier sur le tout, divisé en sept parties; grande cour dans laquelle existent un puits, quatre petits bâtiments de servitudes contigus, ayant chacun sa porte d'entrée. Sur ladite cour, dans l'un de ces bâtiments, existe un pressoir avec ses ustensiles et une cave voûtée, et un jardin au fond de ladite cour, dans lequel sont des lieux d'aisances; le tout joignant par devant la grande route, du côté du levant, vers le midi, M. Guillemet et au nord M. Leffet.

Sur la mise à prix de quatre mille francs, ci... 4,000 »

Commune de Distré.

#### SEPTIÈME LOT.

Douze ares quatre-vingt-dix centiares de terre et vigne, formant la moitié à prendre du côté ouest d'une pièce de terre et vigne, située au Chemin-du-Bien, joignant à l'est M. Maillet, à l'ouest M. Gouillard et au midi le Chemin-du-Bien.

Sur la mise à prix de deux-cent quatre-vingts francs, ci... 280 »

#### HUITIÈME LOT.

Seize ares vingt-sept centiares de terre, formant la moitié à prendre du côté nord d'une pièce de terre de la contenance de trente-deux ares cinquante-quatre centiares; située aux Hardas, joignant au nord M. Normand, au midi M. Guérin et à l'ouest le chemin de Saumur à Monet.

Sur la mise à prix de trois-cent cinquante francs, ci... 350 »

#### NEUVIÈME LOT.

Quinze ares quatre-vingt-cinq centiares de terre et vigne, formant la moitié à prendre du côté est, joignant Germain Frémont, dans une pièce de terre et vigne, située à Champneau, joignant au nord Frémont, au sud M. Eugène Bouneau et à l'ouest la route de Saumur à Montreuil.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci... 300 »

#### DIXIÈME LOT.

Quatre ares cinquante centiares de terre, aux Chennevaux-de-Munet, joignant à l'est M. Albert et à l'ouest M. Patry.

Sur la mise à prix de soixante-dix francs, ci... 70 »

A reporter... 8,400 »

Report... 8,400 »

#### ONZIÈME LOT.

Quatre ares soixante-dix centiares de terre, aux Chennevaux-de-Munet, joignant à l'est M. Salot et à l'ouest M. Gauthier.

Sur la mise à prix de cent francs, ci... 100 »

#### DOUZIÈME LOT.

Vingt-huit ares soixante-trois centiares de terre et vigne, formant la moitié à prendre du côté vers nord d'une pièce de terre et vigne située à la Bosse, joignant au nord M. Talvert, au midi M. Lamoureux et à l'ouest un chemin d'exploitation.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci... 800 »

#### TREIZIÈME LOT.

Huit ares cinquante-sept centiares de terre et vigne, situés à la Bosse, joignant au nord M. Gallois, au sud Lamoureux et à l'ouest un chemin.

Sur la mise à prix de deux-cent cinquante francs, ci... 250 »

#### QUATORZIÈME LOT.

Un are soixante-quatorze centiares de terre, aux Chennevaux-de-Munet, joignant à l'est M. Milon et à l'ouest M. Tournon.

Sur la mise à prix de quarante francs, ci... 40 »

#### QUINZIÈME LOT.

Onze ares de bois, au Bois-de-la-Haye, joignant au nord les Trois Quartiers, au sud M. Bazille.

Sur la mise à prix de soixante francs, ci... 60 »

#### SEIZIÈME LOT.

Cinq ares cinquante centiares de bois, au Bois-de-la-Haye, joignant au nord M. Patry, au midi M. Dubois.

Sur la mise à prix de trente francs, ci... 30 »

Total des mises à prix : neuf mille six cent quatre-vingts francs, ci... 9,680 »

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges, et à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié sousigné.

Saumur, le quatorze novembre mil huit cent soixante-quatorze.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le quatorze novembre mil huit cent soixante-quatorze, folio... case... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### BELLE ET VASTE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, 24, avec entrée et façade sur la rue des Pâtes, comprenant :

Salons, salle à manger, office, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette, mansardes et greniers, lingerie, remise, écurie, jardin et autres dépendances;

Le tout parfaitement distribué. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (510)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> Cinquante-quatre ares de terre labourable, en Jugateau, compris au cadastre de la commune de Saint-Lambert sous le numéro 54, section D.

2<sup>o</sup> Quarante-quatre ares de pré, en Jugateau, compris au cadastre de la même commune sous le numéro 96 de la section D.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (545)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

M. G. BOUGUEREAU, de Varrains, ayant l'intention de se retirer du commerce des vins mousseux de Saumur, demande à céder la clientèle et le matériel de sa maison.

### A VENDRE

#### DE GRÉ A GRÉ.

Pour cause de cessation de commerce,

### UN IMMEUBLE

Situé à Varrains, appartenant à MM. G. Bouguereau et C<sup>o</sup>.

Ledit immeuble, agencé et propre au commerce de vins mousseux, pourvu de vastes caves, est au centre du vignoble et à proximité du chemin de fer de la Vendée (ligne de Poitiers à Saumur).

Pour les renseignements et le visiter, s'adresser à M. G. BOUGUEREAU, audit lieu, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

Les plus grandes facilités de paiement seront accordées. (544)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance de suite,

### LA FERME

#### DE

### LA BRUNETERIE

Située commune d'Allonnes.

La ferme de la Bruneterie se compose de :

1<sup>o</sup> Les bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, pâture, servitudes et dépendances; le tout porté au cadastre sous les numéros 854, 855, 856 et 857, sec. H. A. C. tion C, pour... 27 90

2<sup>o</sup> Au même lieu, une pièce de terre affice de rangées de vigne, numéro 853, section C, contenant... 1 38 75

3<sup>o</sup> Au même lieu, terre en pâture, numéro 853, section C, pour... 46 25

4<sup>o</sup> Au même lieu, terre en pâture, numéro 858, section C, pour... 7 70

5<sup>o</sup> Au même lieu, terre en pâture, numéro 848, section C, pour... 10 20

6<sup>o</sup> Aux Rigaudières, terre en pâture et rangées de vigne, portée au cadastre numéros 702 et 703, section C, pour... 1 18 50

7<sup>o</sup> Aux Jouanneaux, terre affice de rangées de vigne, numéro 126, section K, pour... 26 »

8<sup>o</sup> Aux Rigaudières, terre en pâture et rangées de vigne, numéros 700 et 701, section C, contenant... 91 »

9<sup>o</sup> Aux Jouanneaux, terre, numéros 56, 57 et 58, section K, contenant... 59 50

10<sup>o</sup> Aux Montels, pré, numéro 472, section H, contenant... 32 »

11<sup>o</sup> Et au même lieu, un pré, numéro 482, section H, contenant... 35 »

Total de la contenance. 5 92 80

Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et le traiter, audit M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (545)

### CHARBONS ANGLAIS ET FRANÇAIS

De toutes sortes, pour vapeur et foyers domestiques,

COKE; ARDOISES pour bâtiments.

### E. FORGE FILS

8, rue du Petit-Versailles, anciennement quai de Limoges, 151.

Prix actuels, rendus à domicile :

Cardiff (Merthyr) en roches, fr. 6 » les 100 kilog.  
Sunderland (longues flammes). 4 80 — ou 4 20 l'hectolitre.  
Coke. 2 » —  
Ardoises pour bâtiments... 26 » les mille, droits d'octroi en plus.

Des prix spéciaux sont établis pour les ventes importantes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

### FAILLITE THOMAS.

Les créanciers de la faillite du sieur René-Marie Thomas, marchand aux Rosiers, sont invités à se présenter, le vendredi 20 novembre 1874, à neuf heures et demie du matin, en la chambre du conseil dudit tribunal, à l'effet de délibérer sur des propositions de concordat, conformément à l'article 509 du Code de commerce. Le commis-greffier assermenté, L. BONNEAU. (577)

### A LOUER

#### PRÉSENTMENT,

### APPARTEMENT AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE

Comprenant cinq pièces et grenier, situé rue Royale et place du Roi-René.

S'adresser à M. HURAU, au rez-de-chaussée. (566)

### A LOUER

#### PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties.

Rue du Petit-Maure (place Saint-Pierre).

### MAISON GARNIE

Composée, au rez-de-chaussée, de : cour, cuisine, serre-bois, office, salle à manger, salon et cabinet de travail; au premier étage, trois chambres à coucher, lingerie et chambre de domestique; greniers sur le tout.

Cette maison pourrait convenir à un officier marié ou à trois officiers célibataires.

S'adresser à M. CARON, ancien secrétaire de la sous-préfecture. (535)

### DENTS et dentiers complets, posés sans extraction des dents restantes, ni des racines ou chicots, et sans aucune souffrance. Aussi inutilisables qu'invisibles, ces dents broient tous les aliments, comme les dents naturelles.

Guérison, nettoyage, redressement, séparation, égalisation, extraction des dents.

M. ACHILLE, Dentiste de Paris, visible tous les jours, à son cabinet, à Saumur, 12, rue du Petit-Maure, 12, à Saumur. (477)

### AVIS

La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATILLON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable. (575)

### AVIS.

M. ANTOINE CLAVEAU, maître de carrières à Saumoussay, commune de Chacé, prévient les négociants qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter la dame LOUISE LEQUIPE, sa femme. (574)

